

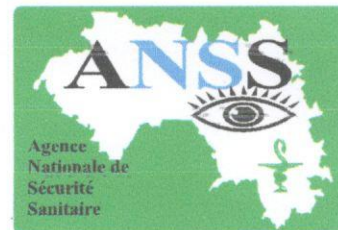


REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTRE DE LA SANTE

AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE
(ANSS)



N° 809 /ANSS

Conakry, le 27 07 /20.20

Le Directeur Général Adjoint

NOTE DE SERVICE

Dans le cadre de la riposte à la COVID-19 en Guinée, conformément aux instructions reçues, il est mis fin au confinement à domicile pour Prise en Charge de tous les cas positifs.

Les cas positifs déjà confinés devront poursuivre leur traitement jusqu'au 10 Août 2020. Passer ce délai ils seront transférés dans les structures de prise en charge.

Sur ce, toute personne testée positive à la COVID-19 à compter d'aujourd'hui est à transférer sur les différents sites de prise en charge.

Tout cas positif refusant l'hospitalisation pour quelques raisons que ce soient, sera mis à la disposition des services de sécurité pour son transfert vers un site de Prise en Charge.

La direction générale de l'ANSS saisie cette occasion pour remercier tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie "Stop Covid-19 en 60 jours, mobilisons-nous".

Elle sait compter sur la compréhension de tout un chacun et attache du prix à l'application immédiate et correcte de cette décision.

Cette décision prend effet à compter de sa date de signature.



Dr Bouna YATTASSAYE